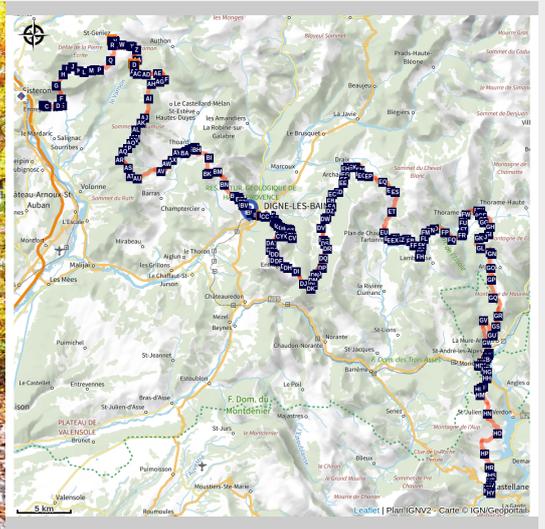


# Chemins du Soleil variante montagne (Grande traversée VTT)

Archail



VTT en automne (AD04/Raoul Getraud)

*Les Chemins du Soleil vous offrent deux itinérances en pleine nature pour découvrir les Préalpes :*

- *De la vallée du Rhône aux Alpes provençales (Valence-Gap-Sisteron)*
- *Du lac Léman à la mer Méditerranée (Thonon-les-Bains - Nice)*

*Au total, plus de 1 400 km de sentiers VTT tracés "par des vététistes pour des vététistes" et labellisés par la FFC. Une partie de la grande traversée reliant Thonon-les-Bains à Nice emprunte les 182 km balisés dans les Alpes de Haute-Provence entre Sisteron et Castellane. C'est la variante plus sportive par la montagne reliant Sisteron, Thoard et Digne-les-Bains qui est décrite sur cette page.*

## Itinéraire

Un itinéraire unique en son genre, jalonné de monotraces et parfaitement balisé, roulant à la montée et ludique (voire technique) à la descente ! C'est le principe fondamental des Chemins du Soleil.  
Départ : Sisteron  
Arrivée : Castellane  
Balisage : ► VTT Itinérance

### Informations pratiques

Pratique : Randonnée VTT

Durée : 8 jours

Longueur : 181.3 km

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

La Grande Traversée VTT les Chemins du Soleil, la Grande Traversée des Préalpes® peut-être réalisée en totalité ou en courts séjours :

### [Détail des tronçons des Chemins du Soleil et hébergements](#)

VERSION INTÉGRALE (7 JOURS) :

Jour 1 : Sisteron - St-Geniez (20 km - D+ 900 m)

Jour 2 : St-Geniez - Thoard (32 km - D+ 1100 m)

Jour 3 : Thoard - Digne-les-Bains (15 km - D+ : 400 m)

Jour 4 : Digne-les-Bains - La Clappe (21 km - D+ : 900 m)

Jour 5 : La Clappe - Tartonne (36 km - D+ : 900 m)

Jour 6 : Tartonne - Thorame Basse (20 km - D+ : 640 m)

Jour 7 : Thorame Basse - St-André-les-Alpes (25 km - D+ : 750 m)

Jour 8 : St-André-les-Alpes - Castellane (22 km - D+ : 550 m)

VERSION ALL-MOUNTAIN (3 JOURS) :

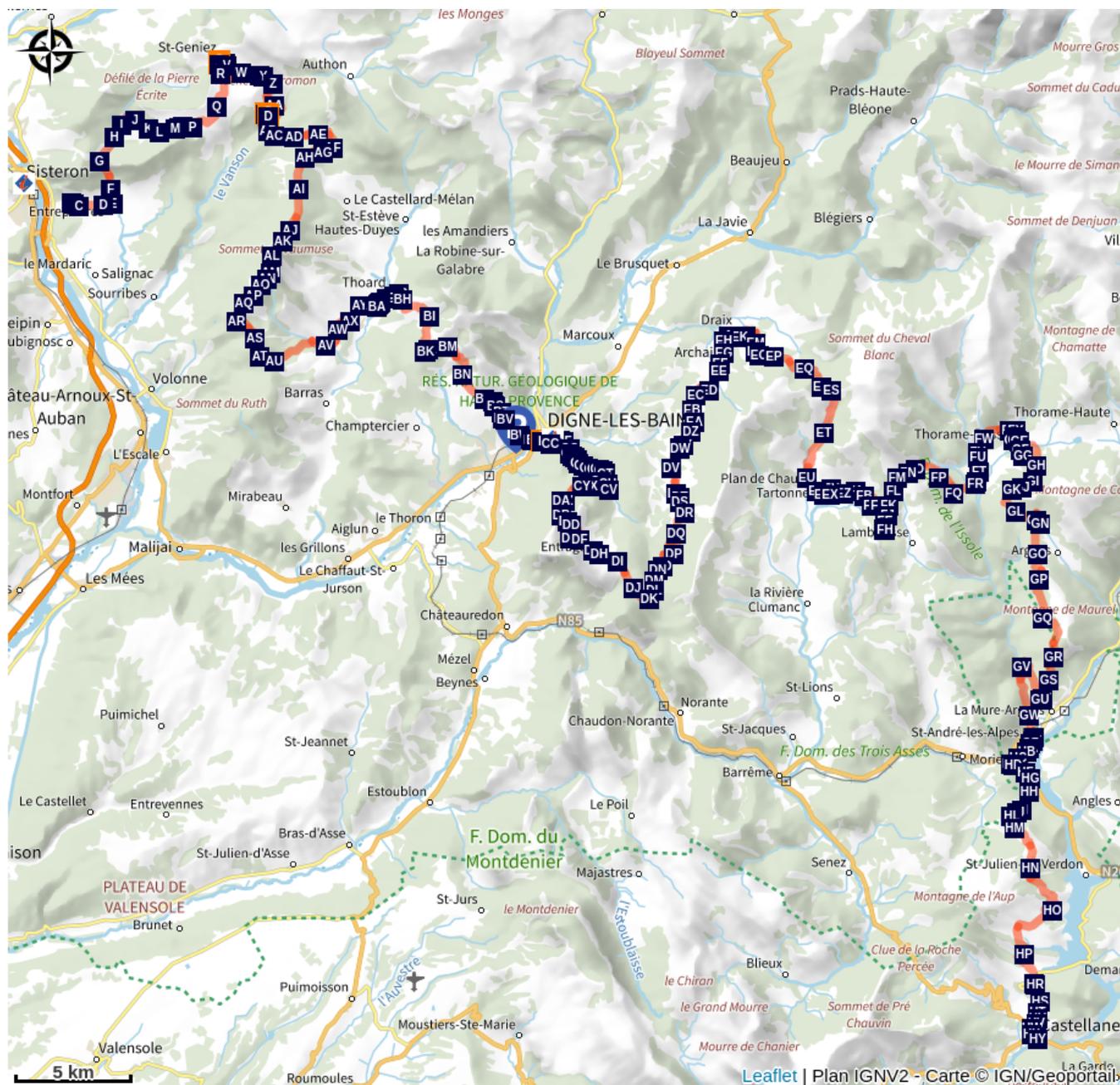
Jour 1 : Sisteron - St-Geniez (20 km - D+ 900 m)

Jour 2 : St-Geniez - Thoard (32 km - D+ 1100 m)

Jour 3 : Thoard - Digne-les-Bains (15 km - D+ 400 m)

*Itinéraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.*

# Sur votre chemin...



-  Théopolis, la cité de Dieu (A)
-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (C)
-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (E)

-  Gîte le Dromon (B)
-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (D)
-  Halte de Napoléon à Digne-les-Bains (F)

# Toutes les informations pratiques

## Profil altimétrique



Altitude min 0 m  
Altitude max 0 m

## Transports

Limitons les déplacements en voiture, pensons aux transports en commun et au covoiturage. Tous les transports en commun sur [zou.maregionsud.fr](http://zou.maregionsud.fr)

## Accès routier

Depuis Digne-les-Bains (38 km) suivre la N85 jusqu'à Sisteron.  
Depuis Manosque (51 km) prendre la N96 jusqu'à Château-Arnoux, puis la N85 jusqu'à Sisteron.

## Parking conseillé

Place Général de Gaulle, Sisteron.

## Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence  
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-les-Bains Cedex  
<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>

Office de tourisme Sisteron Buëch  
1 Place de la République, 04200 Sisteron

[sisteron@sisteron-buech.fr](mailto:sisteron@sisteron-buech.fr)  
Tel : +33 (0)4 92 61 36 50  
<http://www.sisteron-buech.fr/>



# Sur votre chemin...

---



## Théopolis, la cité de Dieu (A)

Au début du Vème siècle, autour de 409 - 414, un personnage illustre, Dardannus, préfet des Gaules et néanmoins chrétien, se retira sur ses terres dans la vallée de Saint-Geniez où il créa Théopolis, la cité de Dieu.

Sans doute le nom du lieu était-il inspiré de l'ouvrage du même nom écrit en 413 par St Augustin avec qui Dardannus était lié. Quelques années plus tard, le beau-frère de Dardannus fit sculpter cette histoire à même la roche dans la clue de Chardavon appelée aussi défilé de la Pierre Ecrite. Mais on ne retrouva jamais l'implantation de la fameuse Théopolis.  
Crédit photo : CCSB

---



## Gîte le Dromon (B)

Offrant une ambiance authentique, le gîte de Dromon est un hébergement confortable dans un cadre pittoresque. Il est destiné aux sportifs (randonneurs pédestres, cyclistes, équestres, parapentistes, pèlerins) et peut accueillir jusqu'à 11 personnes. Evidemment, les familles sont également les bienvenues. Il est à noter toutefois que le gîte n'est malheureusement pas équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

+33 (0)6 62 68 56 94  
+33 (0)6 59 82 89 09

[le.dromon04@gmail.com](mailto:le.dromon04@gmail.com)

[www.ledromon04.fr](http://www.ledromon04.fr)  
Crédit photo : Gîte le Dromon



## Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (C)

Au cours de la randonnée, vous traverserez des terrains achetés par l'Etat dans les années 30, dans le but de les reboiser afin de limiter les catastrophes naturelles liées à l'érosion. Les hameaux de La Forest et de la Robine, dans la vallée du Vançon, sont concernés.

C'est en 1936 qu'est engagé un projet pour la vente de plusieurs terrains appartenant à la commune de Saint-Geniez à l'État, pour le service de reboisement. Pour procéder à cette vente, la commune engage une procédure pour l'aliénation de ces terrains situés dans les hameaux de la Forest et de la Robine et doit justifier que les deux églises situées sur ces parcelles ont été désaffectées et que les cimetières attenants n'ont reçu aucune inhumation depuis au moins 10 ans.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



## Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (D)

Lors de la séance du 21 mai 1936, le conseil municipal de Saint-Geniez délibère la désaffectation de ces lieux : "considérant que les dites chapelles étant complètement détruites et que n'étant plus habilitées les cimetières ne sont plus d'aucune utilité aucune cérémonie de culte n'y étant plus célébrée depuis l'année mil neuf cent vingt quatre par ces raisons le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de faire le nécessaire pour que la désaffectation des dites chapelles et cimetières soit effectuée".

Le 13 juin 1938 est promulgué un décret par lequel le Président de la République prononce officiellement la désaffectation des chapelles de la Forest et de la Robine.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



### Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (E)

Lors de la séance du 3 juillet 1938, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre une délibération pour la vente des parcelles où sont situés les cimetières à l'administration des eaux et forêts. Une autre délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 1937, relative à la désaffectation des deux chapelles et des deux cimetières, est approuvée le 30 juin 1938 dans les conditions suivantes : "Vu et approuvé seulement en ce qui concerne la fermeture des deux cimetières, la désaffectation des deux chapelles ayant fait l'objet du décret en date du 15 juin 1938".

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



### Halte de Napoléon à Digne-les-Bains (F)

Arrivé le samedi 04 mars 1815 à midi, jour de marché, Napoléon pénètre dans la ville de Digne par la rue Mère de Dieu. Il déjeune à l'ancien hôtel du Petit Paris tenu par Louis Bausset (plaque commémorative sur la façade : 2 rue du Jeu de Paume). Les troupes bivouaquent sur le Pré de Foire et au cours Arès. L'Empereur quitte Digne vers 15h par le boulevard Gassendi (autrefois Chemin Neuf) et le Grand Pont. Le Préfet Duval, pourtant prévenu la veille de l'arrivée de Napoléon, ne croyait pas à une avancée si rapide, avec seulement 32 hommes de garnison il n'a pas pu opposer une résistance armée à l'avancée de l'Empereur.

Crédit photo : DR